CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT CD/PV.813

CD/PV.813 4 février 1999

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT TREIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 4 février 1999, à 10 heures

Président : M. Grey (États-Unis d'Amérique)

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>) : Je déclare ouverte la 813ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Canada, de l'Espagne et de la Colombie. Le représentant de la Colombie s'exprimera au nom du Groupe des 21. Je donne à présent la parole au représentant du Canada, l'Ambassadeur Mark Moher.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais): Au nom du Canada, je vous félicite, M. l'Ambassadeur et représentant permanent de notre voisin et proche ami et allié, d'assurer la présidence de la Conférence du désarmement, avec les enjeux que cela suppose. On ne peut qu'admirer votre opiniâtreté à vouloir relever les défis. Nous comptons bien coopérer avec vous afin de faire avancer les questions de fond du désarmement en 1999. Nous tenons aussi à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Soutar, du Royaume-Uni, pour ses efforts et sa coopération en tant que Président et membre de la troïka présidentielle actuelle. Qu'il me soit permis aussi de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux collègues qui viennent de se joindre à nous, les Ambassadeurs de Colombie, d'Argentine, de Slovaquie, de Suède, d'Israël, d'Indonésie et du Venezuela.

À l'ouverture de cette déclaration d'ordre général, nous tenons à souligner que nous partageons l'opinion exprimée par de nombreux autres membres de la Conférence, à savoir que la manière la plus efficace de progresser en douceur et de façon productive en 1999 consiste à reprendre nos travaux là où nous les avons laissés en août dernier. Nous devrions faire fond sur les accords et les compromis auxquels nous sommes parvenus au prix de tant d'efforts en 1998; certains d'entre vous ont certainement en mémoire ce qu'il en a coûté au Canada pour se rallier à certaines de ces ententes. Avec cet objectif à l'esprit, nous nous contenterons aujourd'hui de faire quelques remarques brèves au sujet des thèmes qui nous attendent en 1999.

Dans le domaine complexe des questions nucléaires, l'objectif premier du Canada reste le même : parvenir à éliminer les armes nucléaires, notamment en stimulant et renforçant l'intégrité et l'efficacité du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires consacré dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cet objectif, ainsi que le régime et le traité qui lui servent d'assise, sont gravement menacés - ils doivent tous être préservés, promus et renforcés, aujourd'hui plus que jamais. Cette nécessité reste assurément notre priorité la plus élevée, une priorité dont nous espérons qu'elle est partagée par les 186 autres États parties au Traité. Cet impératif restera, pour le Canada, l'épreuve décisive lorsqu'il s'agira d'évaluer toutes les propositions, initiatives et négociations entreprises en matière nucléaire dans le cadre de la Conférence. Il est essentiel de focaliser et de redonner une nouvelle vigueur aux efforts du désarmement nucléaire; il est tout aussi vital de renforcer et de mettre en oeuvre les mesures tendant à consolider le régime de non-prolifération. Il faudra par-dessus tout préserver les principes et les objectifs fondamentaux du TNP; toute initiative tendant à s'en écarter de manière à créer, de droit ou de fait, une nouvelle realpolitik nucléaire doit être rejetée.

Il est évident qu'une telle entreprise exigera de nous tous, et au-delà même de cette instance, rigueur et dévouement. Il faudra réactiver le processus START et, avec pugnacité, l'entretenir et l'élargir; le Traité d'interdiction complète des essais doit entrer en vigueur; et le processus renforcé du TNP doit progresser. En ce qui concerne la première opération, le Canada est très déçu qu'une année de plus se soit écoulée sans que l'on ait ratifié START II. Nous étions certes encouragés par les efforts déployés fin 1998 par les deux États concernés, mais les promesses et les intentions qui les animaient doivent être traduites en mesures concrètes. Nous devons rester conscients du fait que START II, avec son plafond cible de 3 500 armes nucléaires stratégiques aussi bien pour les États-Unis d'Amérique que pour la Fédération de Russie, même lorsqu'il sera ratifié, n'entrera pas pleinement en vigueur avant 2007, et nous ne devons pas perdre de vue cette limite. Ainsi, les engagements pris publiquement par les Présidents Clinton et Eltsine de procéder aux nouvelles réductions prévues au traité START III - c'est-à-dire de ramener l'un et l'autre à 2 000 à 2 500 les armes stratégiques déployées d'ici au 31 décembre 2007 - restent pour le Canada un engagement de la plus haute importance, et nous nous réjouissons des signes, encourageants, de réductions encore plus poussées. Il reste donc beaucoup à faire, d'autant que ni le traité START II, ni le projet de START III, ne traitent des milliers d'ogives nucléaires non stratégiques (tactiques) détenues par chacun de ces pays. Et nous ne pouvons qu'espérer ardemment que les autres États nucléarisés se rallieront sans tarder à un processus de désarmement nucléaire élargi. Ce bilan explique pourquoi le Canada reste aussi attaché à ce que soit concrétisé, pleinement et à bref délai, l'objectif approuvé à l'unanimité lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, à savoir "la volonté des États dotés d'armes nucléaires d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer...". Il explique aussi pourquoi le Canada continue de considérer le Traité ABM et son processus comme la pierre angulaire d'une stabilité stratégique dont il est essentiel de préserver et de protéger l'intégrité.

Quelle peut être la contribution de la Conférence du désarmement dans ce contexte ? Le Canada a posé officiellement cette question à cinq reprises l'an dernier. Pour résumer, nous continuons de plaider en faveur de deux mesures précises et concrètes de la part de la Conférence. Premièrement, une décision de mettre en place un mécanisme chargé d'examiner au fond les questions de désarmement nucléaire afin de déterminer si une ou plusieurs d'entre elles pourraient faire l'objet de négociations multilatérales et, dans l'affirmative, à quel moment; et, deuxièmement, une décision de rétablir le comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles, conformément à notre cadre décisionnel de 1998 (c'est-à-dire les documents CD/1547 et CD/1548). La première de ces mesures exigera de tous les membres de la Conférence qu'ils prennent des initiatives et s'investissent en faisant fond sur la vaste gamme de propositions - de l'Afrique du Sud, du Canada, de la Belgique, de l'Égypte, du Japon et du Groupe des 21 - dont notre instance est saisie. Nous prenons note avec intérêt de la proposition supplémentaire avancée par la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Norvège le 2 février. La proposition formulée par le Canada en 1997, qui a été déposée officiellement le 21 janvier 1998, et intitulée "Document de travail concernant l'action de la Conférence du

désarmement dans le domaine du désarmement nucléaire", a été mise à jour en tant que contribution à ce débat et sera de nouveau un document officiel de la Conférence du désarmement en 1999. On se rappellera la déclaration du Président de la Conférence du 26 mars 1998 traduisant un accord négocié et des garanties connexes à ce sujet et soulignant la "priorité extrêmement élevée" du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Nous exhortons à prendre des mesures concrètes pour donner corps à cette priorité par la constitution d'un mécanisme efficace et crédible.

De même, nous espérons, et escomptons, qu'une action rapide de la Conférence permettra de rétablir le plus tôt possible le comité spécial qui négociera un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément aux documents CD/1547 et CD/1548 de l'an dernier. Dans la perspective d'une réalisation très prochaine de cet objectif, nous réservons nos observations circonstanciées à une proche session du Comité spécial.

La Conférence reste saisie de la question des garanties de sécurité négatives. Si elle décide à la présente session de rétablir un comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, le Canada continuera de se laisser guider par les principes résumés dans le document qu'il a présenté sous la cote CD/1502 du 2 avril 1998, eu égard notamment aux événements qui se sont succédé depuis cette date.

La réponse immédiate à la question ci-dessus est donc claire en ce qui nous concerne : nous devrions convenir de constituer un mécanisme chargé d'étudier, d'évaluer et d'examiner les questions de désarmement nucléaire afin de déterminer si une ou plusieurs d'entre elles pourraient faire l'objet de négociations multilatérales au sein de la Conférence et, dans l'affirmative, à quel moment. Nous devrions également reprendre immédiatement, au sein d'un comité spécial, les négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, comme déjà convenu l'an dernier. Ce faisant, nous démontrerons, et confirmerons, à la communauté internationale que la Conférence du désarmement est prête à apporter sa contribution à la solution des problèmes de désarmement et de non-prolifération nucléaires auxquels nous sommes tous confrontés.

S'agissant des armes classiques, il est clair que, comme pour les questions nucléaires, les travaux de la Conférence du désarmement devraient se situer dans le cadre des activités menées ailleurs. La politique du Canada en matière de maîtrise de la prolifération des armes classiques a toujours été de mettre en avant la transparence, le dialogue et la mesure. Nous disposons de mécanismes de transparence tels que le Registre des armes classiques de l'ONU. Nous devrions nous en servir et les améliorer. Les données qu'ils nous livrent devraient étayer les débats sur la nature, l'ampleur et les conséquences d'une prolifération excessive d'armes classiques. Ces discussions devraient continuer. Enfin, nous espérons que les États pourront tirer profit de ces débats et s'abstenir d'effectuer des ventes ou des achats déstabilisants.

Certes, aucune conclusion ne s'est dégagée l'an dernier des travaux animés par le Coordonnateur spécial chargé de la transparence dans le domaine des armements, mais le Canada estime que la Conférence du désarmement devrait continuer d'étudier la contribution qu'elle pourrait apporter dans ce domaine. Nous comptons travailler avec le Coordonnateur spécial à cette fin en 1999.

On a beaucoup discuté ailleurs des souffrances horribles qu'infligent les armes de petit calibre et les armes légères. Le Canada est l'un des nombreux États qui cherchent les moyens de résoudre ce problème. Pour notre part, nous empruntons trois "voies" qui s'entrecroisent en nous focalisant sur les transferts licites, le trafic illégal et la consolidation de la paix et la sécurité, et ce aux niveaux mondial, régional et national. Nombre de ces idées sont actuellement à l'étude ailleurs, mais nous devrions continuer d'examiner si la contribution de la Conférence peut être utile, et à quel moment. Ainsi, dans la déclaration que nous avons faite le 22 janvier 1998 devant cette instance, nous avons cité les travaux réalisés dans le passé sur l'élaboration de directives ou d'un code de conduite concernant les transferts d'armements, y compris les armes de petit calibre. La Conférence pourrait-elle étudier ce concept en 1999, en faisant fond sur ces travaux mais aussi sur des initiatives intéressantes plus récentes telles que l'Action commune relative à la contribution de l'Union européenne à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre de décembre 1998 ?

En ce qui concerne les mines antipersonnel, nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur, le ler mars de cette année, de la convention interdisant ces dispositifs, qui a été signée par 133 États et ratifiée par 63. Nous continuerons de chercher à rendre cet instrument universel et d'encourager ceux qui l'ont signé à le ratifier. Nous attendons avec intérêt la première réunion des États parties à Maputo (Mozambique) en mai prochain, qui lancera le processus officiel - juridique - de la mise en oeuvre de cette Convention par les États. Parallèlement, nous continuerons d'oeuvrer à la continuité du partenariat essentiel avec la société civile. Le déminage efficace et l'aide aux victimes des mines exigent ce partenariat et en bénéficient.

L'an dernier, d'autres membres de la Conférence du désarmement ont dit souhaiter que soit conclu un instrument plus limité sur cette question, peut-être une interdiction des transferts de mines antipersonnel. Notre position reste inchangée sur ce point. Si de telles négociations doivent avoir lieu, les seules normes que nous accepterons seront celles qui sont énoncées dans la convention d'interdiction des mines. Le Canada ne participera pas à une rétrogradation du droit international. En outre, nous attirons l'attention de ceux qui souhaitent une interdiction de moindre portée, limitée aux transferts de mines antipersonnel, sur le fait que ce point est actuellement examiné informellement dans le cadre de la Convention sur l'interdiction de certaines armes classiques. Il serait plus indiqué, à notre avis, de compléter cet instrument, qui est déjà en place, que d'en créer un nouveau. Cela étant, puisque cette question est apparentée aux travaux que la Conférence du désarmement pourrait entreprendre en 1999, et pour rester dans l'optique que nous avons adoptée en 1998, nous n'élèverons bien entendu pas d'objection à la renomination d'un coordonnateur spécial sur cette question, si tel est le voeu général.

L'an dernier, la Conférence a nommé un coordonnateur spécial chargé d'étudier la possibilité de travailler sur des questions liées au désarmement de l'espace. Le Canada, entre autres, a proposé officiellement que la Conférence du désarmement étudie une interdiction de l'implantation d'armes dans l'espace. Le texte de cette proposition figurait dans un document de travail distribué le 21 janvier 1998 et une version actualisée en est de nouveau distribuée en 1999.

Pour calmer les inquiétudes des quelques sceptiques, nous avons fait clairement la distinction, dans ce document, entre une interdiction de l'armement de l'espace et une interdiction de la militarisation de l'espace. La première, dont nous estimons qu'elle est viable et réalisable, est au coeur de notre projet. Toute proposition portant sur la seconde, qui recouvre une notion beaucoup plus large, ne recueillerait pas notre appui.

Certains se sont demandés pourquoi on ouvrait ce dossier puisqu'il n'existe pas de course aux armements dans l'espace. D'autres ont été d'avis qu'il était prématuré, pour ne pas dire plus, d'envisager une action dans ce domaine. Nous avons, pour notre part, pris soigneusement note de déclarations prononcées ailleurs, et faisant autorité, selon lesquelles l'espace deviendra au début du XXIe siècle un autre théâtre de guerre et un effort impressionnant est en cours pour tracer les grandes lignes d'une "vision pour 2020" - une stratégie d'engagement au niveau mondial qui pourrait chercher à appliquer la force militaire directement depuis l'espace. En outre, on alloue des sommes considérables et explore des capacités pour se préparer à cette éventualité.

L'examen de propositions dans un cadre multilatéral peut contribuer à atténuer cette menace et à consolider la sécurité. Nous ne pouvons que réaffirmer la position du Canada selon laquelle le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements sont, et devraient être, plus qu'un simple démantèlement de ce que les États ont déjà accompli une fois que leurs gouvernements ont mis au point des engagements sécuritaires de base et investi des milliards dans certains moyens.

Le Canada est persuadé que la Conférence du désarmement devrait partir de ce principe, et qu'elle en a les moyens. Nous croyons comprendre qu'aucune politique officielle n'exclut une telle démarche de la part des États. En renouvelant notre proposition, nous ne faisons que promouvoir cette vision prospective. Le fait que l'on reconnaisse l'existence d'autres possibilités d'action nous fait espérer que la Conférence du désarmement renommera un coordonnateur spécial chargé d'étudier une façon de procéder qui répondra au voeu de la communauté internationale de préserver et protéger les avantages que procure actuellement l'utilisation de l'espace à presque toutes les nations, tout en évitant de susciter à l'avenir de redoutables surenchères et défis sécuritaires.

L'an dernier, trois coordonnateurs spéciaux ont été chargés d'examiner des questions liées à la réforme de la Conférence du désarmement. Nous estimons que, à l'instar des autres coordonnateurs spéciaux, ceux-ci devraient être reconduits dans leurs fonctions. En ce qui concerne sa composition, la Conférence devrait, à notre sens, être ouverte à tout État qui souhaite en devenir membre et s'engage à s'y investir. En reconnaissance partielle de

ce principe, on devrait prendre le plus tôt possible la décision d'admettre l'Equateur, l'Irlande, le Kazakhstan, la Malaisie et la Tunisie. La participation directe de ces pays viendra enrichir la diversité et la multiplicité des vues exprimées au sein de cette instance et renforcer sa représentativité. Pour ce qui est de l'ordre du jour, nous estimons qu'il devrait être rationalisé de manière à retenir un petit nombre de catégories englobant de vastes domaines thématiques et qu'il vaudrait mieux que la Conférence se concentre davantage sur un programme de travail réaliste. En ce qui concerne l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, nous sommes reconnaissants au Coordonnateur spécial, l'Ambassadeur Illanes, des efforts qu'il a déployés l'an dernier ainsi que des propositions réfléchies qu'il a formulées alors. Nous restons ouverts à toute proposition de dispositif qui puisse servir à faire progresser les efforts que nous déployons au sein de cette Conférence tout en protégeant les intérêts fondamentaux des membres.

En conclusion, je dirais que la Conférence du désarmement reste un mécanisme vital qui permet de faire progresser le programme multilatéral de désarmement; elle devrait négocier chaque fois que cela est possible; et elle devrait examiner des questions de fond afin de déterminer si de telles négociations multilatérales peuvent, et devraient, être menées, comment conduire ces négociations et quand les engager. Et elle devrait le faire avec sérieux, en utilisant de façon optimale les ressources disponibles. Nous avons consacré une bonne partie des deux années écoulées au débat général; 1999 devrait être l'année de l'action et du progrès sur les questions de fond.

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la représentante de l'Espagne, Mme Rico.

Mme RICO (Espagne) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de joindre ma voix à celle des distingués représentants qui vous ont présenté leurs meilleurs voeux à l'occasion de l'accession à une présidence dont nous ne doutons pas que, étant donné votre compétence attestée et le talent pour le dialogue dont vous avez fait preuve dans l'exercice de vos fonctions, vous ne vous acquittiez avec succès. La rapidité avec laquelle l'ordre du jour de la présente session a été adopté est de bon augure pour votre charge et pour l'ensemble de nos travaux cette année. Soyez assuré à tout moment de l'appui et de l'entière collaboration de la délégation espagnole. Et comme c'est la première fois que je prends la parole devant la séance plénière depuis que je me suis jointe aux autres membres de la Conférence du désarmement en tant que représentante de l'Espagne, en août dernier, je voudrais aussi féliciter vos prédécesseurs, les représentants de l'Ukraine, l'Ambassadeur Maimeskul, et du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Soutar, qui ont dirigé la Conférence à un moment crucial, et les remercier de leur contribution à nos travaux. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général de la Conférence et Représentant permanent du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Petrovsky, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint, M. Bensmaïl, pour leur coopération efficace, ainsi qu'à l'ensemble du personnel du secrétariat grâce à qui nos travaux ont pu se dérouler avec efficacité et en douceur.

(<u>Mme Rico, Espagne</u>)

Je n'ai pas pris la parole aujourd'hui pour faire une déclaration générale sur toutes les questions dont est saisie la Conférence. Un tel exposé sera fait en temps voulu, sans doute lorsque nous aurons adopté un programme de travail précis. Je m'en tiendrai pour l'instant à trois points qui me paraissent particulièrement intéressants à ce stade de nos travaux. En premier lieu, le programme de travail : il conviendrait que nous fassions de notre mieux pour limiter cette phase exploratoire préalable pour passer aussitôt que possible à l'adoption d'un programme de travail pour cette année. Cela nous permettrait de continuer les tâches qu'accomplissait la Conférence lorsque la session de 1998 a pris fin et de confirmer la constitution et le mandat des deux comités spéciaux et de tous les coordonnateurs spéciaux.

Après deux ans de paralysie quasi complète, cette instance unique - non seulement par sa fonction de lieu de négociation multilatéral, mais également par sa composition et ses méthodes de travail - a semblé l'été dernier avoir recouvré sa dynamique de négociation, encore que seulement après ce que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a qualifié l'autre jour ici d'"événement hautement perturbant" qui a suscité de profondes inquiétudes dans toute la communauté internationale ainsi qu'au sein de cette instance.

Ce serait dommage de ne pas exploiter la dynamique qui s'est enclenchée lorsque nous avons réussi à surmonter les divergences de vues considérables sur la manière de mener à bien le programme établi dans le document de la Conférence d'examen du TNP intitulé "Principes et objectifs", et de retomber dans l'inefficacité; bien plus, une telle défaillance serait dans une large mesure incompréhensible. Comme nous avons pu le constater durant nos longs mois de paralysie, cela pourrait être le prélude à une marginalisation de notre conférence.

Pour confirmer cette dynamique, il est à notre sens essentiel d'adopter sans tarder la proposition formulée l'an dernier par l'Ambassadeur Hofer, à savoir élargir la composition de la Conférence par l'adjonction de cinq membres; cette proposition, que l'Espagne appuie résolument, était sur le point d'être adoptée à la dernière session.

En second lieu, je voudrais me reporter à la question du désarmement nucléaire, dont les modalités d'inscription au programme de travail de la Conférence ont monopolisé notre attention durant ces premières semaines de la session annuelle. De fait, le désarmement nucléaire n'est pas seulement, sous ses diverses facettes, une priorité de la Conférence du désarmement; il est aussi, et surtout, l'une des principales préoccupations de l'humanité. Ma délégation, comme toutes les délégations ici présentes, a donc salué avec enthousiasme le nouvel élan imprimé aux négociations bilatérales après la fin de la guerre froide, et particulièrement le lancement du processus START et les perspectives de coupes sévères dans les arsenaux nucléaires que cela a entraîné. Malgré les retards enregistrés dans l'entrée en vigueur des accords déjà négociés et le ralentissement manifeste du rythme de réduction des arsenaux, mon pays reste convaincu que la voie rationnelle est celle qu'ont empruntée les protagonistes en négociant à l'échelon bilatéral de bonne foi, comme ils y sont tenus par les engagements conclus entre eux-mêmes et avec la communauté internationale dans son ensemble, notamment par l'intermédiaire du Traité de non-prolifération nucléaire.

(<u>Mme Rico, Espagne</u>)

L'espoir - fondé, j'espère - qu'une prompte ratification du traité START II autorisera une intensification du processus de désarmement nucléaire, le lancement à bref délai des négociations START III et les phases ultérieures de participation des autres puissances nucléaires, qui ont déjà pris des mesures unilatérales appréciables, ne signifient toutefois pas que des pays tels que le mien, qui ont renoncé délibérément et en connaissance de cause à l'option nucléaire, puissions nous déclarer satisfaits. D'une part les risques sont encore trop importants et, d'autre part, la communauté internationale - et particulièrement une instance de négociation spécialisée telle que la Conférence du désarmement - tient à ce que nous participions davantage, d'une manière ou d'une autre, au processus de désarmement nucléaire, entreprise qui nous concerne tous directement.

Il est certain que mon pays continue de voir avec une certaine méfiance les tentatives visant à porter au plan multilatéral des négociations dont les protagonistes et les responsables sont clairement identifiés. La mention de calendriers artificiels et de programmes d'action détaillés, souvent dépourvus de tout élément de réalisme, à l'intention des détenteurs d'arsenaux, continue de nous paraître futile, et en quelque sorte contre-productive, si l'on veut accomplir des progrès rapides. Elle nous fait courir le risque de faire des appels - par ailleurs indispensables - au désarmement nucléaire une clause rhétorique de plus du discours international conventionnel. Il reste que cette préoccupation plus que légitime existe et qu'on ne peut rester éternellement insensible aux arguments de ceux qui souhaitent participer à la recherche de solutions graduelles à l'impasse dangereuse - et déstabilisante - dans laquelle nous nous trouvons actuellement. C'est pourquoi nous avons écouté avec beaucoup d'attention les diverses propositions qui ont été avancées ces derniers jours. De l'avis de ma délégation, il vaudrait mieux, pour l'heure - compte tenu notamment de la proximité des échéances critiques du calendrier international du désarmement - procéder comme nous l'avons fait l'an dernier, à savoir demander au Président en exercice, avec le concours des présidents sortant et entrant, d'examiner l'ensemble des propositions présentées et de consulter systématiquement les délégations afin de définir la meilleure manière, pour la Conférence, d'aborder cette question. Ma délégation ne s'opposerait ni à la nomination d'une personne qui aiderait le Président dans cette tâche, comme l'a proposé une délégation (encore que cette personne ne jouerait probablement pas le rôle traditionnel de coordonnateur spécial au sens où l'entend la Conférence), ni à la constitution d'un groupe de travail ou d'autre type d'organe subsidiaire dont le mandat, à ce stade, serait bien entendu de caractère uniquement délibératif et informatif, comme cela a été également proposé. Tout ceci, naturellement, sans perdre de vue le fait que les États nucléarisés - qui ont à la fois la responsabilité et l'obligation de faire progresser le processus de désarmement nucléaire - doivent nécessairement collaborer à la mise au point de ces initiatives.

En troisième lieu, et dans la logique de ce que j'ai dit précédemment, je tiens à ce que soit consignée l'expression de l'appui de ma délégation à l'idée de rétablir, dans les meilleurs délais, le Comité spécial chargé de négocier un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et de lancer les négociations sans tarder. Ma délégation espère que l'accord

(<u>M. Reyes Rodríguez, Colombie</u>)

du 11 août 1998, qui a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale l'automne dernier, entrera en vigueur aussitôt que possible et que les divergences de vues actuelles quant au champ d'application, au contenu et à la vérification du futur traité - qui ont été constatées lors des réunions d'experts qui se sont tenues à Genève ces dernières semaines - seront réglées au cours des négociations et non lors d'une phase préalable. Nous sommes en outre convaincus qu'un bon traité d'arrêt de la production de matières fissiles constituera l'élément clé qui manque encore au régime de non-prolifération, sans compter qu'il sera une forte incitation au désarmement nucléaire mondial.

En conclusion, je tiens à informer la Conférence que le 19 janvier dernier, l'Espagne a déposé l'instrument de ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ou Convention d'Ottawa, au Siège des Nations Unies.

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>) : Je remercie la représentante de l'Espagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la Colombie, l'Ambassadeur Reyes Rodríguez, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

M. REYES RODRÍGUEZ (Colombie) (traduit de l'espagnol): En ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21, j'aimerais présenter le projet de programme de travail de la Conférence du désarmement pour sa session de 1999, qui a été approuvé par consensus par le Groupe de travail à sa réunion d'hier. Ce projet rend compte des positions du Groupe au sujet des différents points de l'ordre du jour et tient compte, notamment, du rang de priorité très élevé que le Groupe continue d'accorder au point 1, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Ce texte, dont je donnerai lecture en anglais, langue dans laquelle nous avons travaillé, est le suivant :

(<u>L'orateur poursuit en anglais</u>)

- "1. La Conférence décide ce qui suit :
 - i) La Conférence établit un comité spécial sur le désarmement nucléaire ¹ au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé

 $^{^{1}}$ Le Groupe des 21 continue d'attacher la plus haute priorité à la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, au titre du point 1 de l'ordre du jour.

Le Président de la Conférence du désarmement a déclaré à la 811ème séance plénière, le 28 janvier 1999, qu'il s'efforcerait de nommer, conformément au paragraphe 5, alinéa d), du document CD/1036, un coordonnateur spécial qui aide à mener des consultations en vue de parvenir à un consensus quant à l'établissement d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

S'agissant du mandat d'un comité spécial sur la question, le Groupe des 21 étudie une proposition concrète, qu'il envisage de présenter.

(M. Reyes Rodríguez, Colombie)

- "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".
- ii) La Conférence établit, au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat formulé dans ce rapport, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
- iii) La Conférence établit, au titre du point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", un comité spécial chargé de négocier des mesures précises et concrètes axées sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.
- iv) La Conférence établit un comité spécial au titre du point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes", et charge cet organe de mener des négociations en vue de parvenir à un accord sur de tels arrangements. Ces derniers pourraient prendre la forme d'un instrument juridiquement contraignant sur le plan international. Le Comité spécial prendra en considération toutes les vues exprimées et propositions faites à ce jour ou à l'avenir en la matière et examinera en outre les questions se rapportant à son mandat (CD/1501).

Les comités spéciaux feront rapport à la Conférence sur le progrès de leurs travaux avant la fin de la session de 1999.

- 2. La Conférence désigne un coordonnateur spécial au titre du point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Programme global de désarmement", et le charge de solliciter les vues des membres de l'instance sur la manière la plus indiquée d'aborder les questions se rapportant aux mines terrestres antipersonnel, en tenant compte, notamment, des faits nouveaux intervenant hors du cadre de la Conférence.
- 3. La Conférence désigne un coordonnateur spécial au titre du point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Transparence dans le domaine des armements", et le charge de solliciter les vues des membres de l'instance sur la manière la plus indiquée d'aborder les questions se rapportant à ce point.
- 4. En appliquant ces décisions, les coordonnateurs spéciaux prendront en considération toutes les vues exprimées et propositions faites à ce jour ou à l'avenir en la matière.

(<u>M. Reyes Rodríguez, Colombie</u>)

- 5. La Conférence prie les coordonnateurs spéciaux de rendre compte rapidement et régulièrement du résultat de leurs consultations tout au long de la session de 1999, y compris avant la fin de la deuxième partie de la session.
- 6. La Conférence décide en outre de désigner des coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de son ordre du jour, de l'élargissement de sa composition, ainsi que de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. Dans l'accomplissement de leurs tâches, ces coordonnateurs spéciaux tiendront compte de toutes les vues et propositions, ainsi que des initiatives futures. La Conférence prie ces coordonnateurs spéciaux de lui faire rapport avant la fin de la session de 1999.
- 7. Les décisions énoncées aux paragraphes 2 et 3 ne préjugent pas de la position des délégations sur l'établissement éventuel d'organes subsidiaires qui seraient chargés des questions recensées, mais traduisent simplement la volonté des délégations de faire avancer les travaux de la Conférence dans le but de parvenir à un consensus. Ces décisions sont aussi prises sans préjudice du droit des membres de la Conférence de donner suite à des positions exprimées et propositions faites à ce jour ou qui le seraient à l'avenir."

(<u>L'orateur poursuit en espagnol</u>)

Je vous prierai, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le texte de cette proposition en tant que document officiel de la Conférence.

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>): Je remercie le représentant de la Colombie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Nous sommes arrivés au terme de la liste des orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de lever la présente séance plénière, je voudrais vous signaler que des consultations soutenues se poursuivent encore au sujet du programme de travail de la Conférence, de la demande adressée par l'Afrique du Sud au Président d'identifier un coordonnateur spécial chargé d'aider à la conduite de consultations officieuses en vue de parvenir à un consensus au sujet de sa proposition de constituer un comité spécial sur le désarmement nucléaire, et sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Je prie toutes les délégations de faire preuve de la souplesse nécessaire afin que nous puissions nous atteler sans tarder à nos travaux de fond, compte tenu des compromis délicats auxquels nous sommes parvenus lors de la session de l'an dernier.

Je donne la parole au représentant de l'Allemagne.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je ne prends pas la parole pour faire une déclaration générale, mais pour formuler des observations au sujet de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Mais permettez-moi avant tout de vous féliciter de votre accession à

la présidence de la Conférence. Inutile de dire combien nous sommes heureux de vous voir à ce poste. Vous pouvez compter sur le plein appui de la délégation allemande pour vous aider à faire progresser les travaux de fond et, en particulier, à lancer sans délai les négociations. Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux collègues qui siègent depuis peu parmi nous. J'espère coopérer étroitement avec eux.

L'Allemagne appuie sans réserve votre proposition de reprendre les travaux au point où, après des débats laborieux, nous les avons laissés vers la fin de la session de l'an dernier. Après tout, pourquoi aurions-nous constitué, au titre du point 1 de notre ordre du jour, un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires si ce n'était pour préparer le terrain au lancement immédiat de ces négociations cette année ? Lorsque nous avons pris cette décision, le 11 août dernier, il était évident qu'il ne serait pas possible de lancer des négociations de fond dans le peu de temps qui nous restait avant la fin de la session de 1998. Depuis lors, nous pouvons nous appuyer non seulement sur cette décision, mais aussi sur la résolution, adoptée par consensus, par laquelle l'Assemblée générale se félicitait de cette décision et encourageait la Conférence à rétablir son comité spécial au début de sa session de 1999.

Dans les débats que nous avons eus depuis le début de cette session, je n'ai pas entendu une seule objection au rétablissement de ce comité spécial. Je n'ai pas non plus entendu d'objection au rétablissement du Comité spécial sur les garanties de sécurité, ni au fait de renommer des coordonnateurs spéciaux sur les thèmes de l'an dernier. Si ces questions semblent faire l'objet d'un accord général, pourquoi ne pouvons-nous pas prendre de décision à leur sujet ? Qu'est-ce qui nous empêche de nous prononcer sur-le-champ ?

Bien entendu, je n'ignore pas que certaines délégations veulent que l'on se prononce sur d'autres questions aussi, et je les comprends. En fait, l'Allemagne aussi voudrait que l'on prenne d'autres décisions - par exemple sur la création d'un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant le transfert de mines antipersonnel. Après tout, le Coordonnateur spécial a proposé, à la session de l'an dernier, un projet de mandat que la plupart des délégations ont pu accepter. Certes, on n'a pas pu parvenir à un consensus total. Il nous faudra donc négocier davantage - pas trop j'espère - sur cette question. Pourquoi cela devrait-il nous empêcher de réaffirmer immédiatement le consensus auquel non seulement la Conférence du désarmement, mais aussi l'Assemblée générale des Nations Unies, sont parvenues l'an dernier ?

Je sais aussi que certaines délégations pensent que toutes ces décisions devraient être prises dans le cadre d'une décision sur le dénommé "programme de travail", en faisant observer que l'article 28 de notre règlement intérieur stipule que la Conférence établit son programme de travail au début de sa session annuelle. Le libellé actuel de cet article est basé sur le paragraphe 7 de la décision contenue dans le document CD/1036, document que nous avons longuement examiné lors de notre séance plénière de jeudi dernier. Je recommande une lecture attentive du paragraphe 6 de ce document, qui établit clairement ce que l'on entendait à l'époque par "programme de travail". Il ne s'agit pas de créer des organes subsidiaires. Cette question

(<u>M. Seibert, Allemagne</u>)

est traitée à l'article 23, qui énonce clairement que la Conférence peut créer des organes subsidiaires "chaque fois [qu'elle] le juge souhaitable pour l'accomplissement efficace de ses fonctions, y compris lorsque les conditions nécessaires pour négocier un projet de traité ou d'autres projets de texte paraissent réunies".

C'est exactement dans la situation prévue à l'article 23 que nous nous trouvons s'agissant des négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles. Commençons donc ces négociations sans plus tarder. J'ai déjà maintes fois insisté, par le passé, sur la priorité que l'Allemagne accorde à ces négociations. Nous continuons de penser qu'il s'agit là du moyen le plus efficace par lequel la Conférence peut, au titre du point 1 de son ordre du jour, apporter une contribution concrète au désarmement nucléaire. Cependant, nous estimons aussi que la Conférence peut contribuer à cet objectif par d'autres moyens, mais l'heure n'est pas encore venue d'engager des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire à proprement parler. L'Allemagne a présenté, avec d'autres délégations, une proposition sur la manière de traiter cette question. Je ne vois pas l'utilité de répéter l'argumentaire qui sous-tend ce projet puisque l'Ambassadeur Mernier, de la Belgique, l'a déjà fait avec éloquence lors de notre dernière séance plénière.

D'autres délégations ont présenté des propositions au titre du point 1. L'Allemagne est disposée à les examiner toutes sans parti pris. Cependant, nous devrions nous concentrer sur la substance et non sur la procédure. L'Allemagne estime que la Conférence devrait élaborer des méthodes appropriées pour examiner toutes les questions pertinentes au titre du point 1. Mais nous pensons que nous ne devrions pas perdre notre temps à discuter du nom à donner à ces méthodes - comité spécial, coordonnateur spécial, consultations du Président ou autres. Nous progresserons si nous sommes d'accord par consensus de nous attaquer aux questions de fond. Nous ne parviendrons jamais à un consensus par des débats de procédure fastidieux. L'an dernier, nous avons pu obtenir un consensus sur la formule des consultations par la troïka présidentielle. L'Allemagne pourra appuyer d'autres solutions, mais la poursuite des consultations de la troïka, qui permettraient d'examiner toutes les propositions, passées et futures, nous paraît être le moyen le plus rapide de passer au débat de fond sans plus attendre.

En conclusion, je ne peux m'empêcher d'exprimer ma profonde déception de savoir que l'on n'a pas encore réussi à prendre une décision sur le projet d'élargissement limité de la composition de la Conférence. Nous connaissons tous les raisons pour lesquelles une décision n'a pas pu être prise l'an dernier. À ma connaissance, ces raisons ne posent plus aucun problème. A la fin de la session de l'an dernier, nous comptions tous, comme l'a clairement exprimé l'Ambassadeur du Maroc, qu'une décision serait prise au tout début de cette nouvelle session. Certes, nous aurions préféré un élargissement plus conséquent englobant en particulier tous les candidats de l'Union européenne, mais nous avons appuyé cette décision limitée dans la mesure où elle représentait une étape supplémentaire dans un processus continu. J'espère sincèrement que cette décision pourra être prise, sinon aujourd'hui, du moins à notre prochaine réunion.

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>) : Je remercie le représentant de l'Allemagne pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je crois comprendre que le représentant de l'Afrique du Sud souhaite prendre la parole.

M. MARKRAM (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): Comme c'est la première fois que je prends la parole devant la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous féliciter d'exercer les fonctions de Président de la Conférence du désarmement. Mes voeux vous accompagnent pendant les sept jours qui vous restent à ce poste. Ma délégation se réjouit de savoir que vous poursuivrez vos consultations sur la proposition de ma délégation concernant le paragraphe 5 d) de la décision reproduite dans le document CD/1036, et vous prie de bien vouloir envisager de tenir des consultations officieuses ouvertes à tous sur cette question.

Le <u>PRÉSIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ?

Pour répondre brièvement à la déclaration de mon distingué collègue d'Allemagne, je puis assurer ce représentant que nul autre plus que moi ne souhaite qu'une décision soit prise au sujet d'un programme de travail, et je le remercie de son encouragement à aller de l'avant. C'est bien ce que j'ai essayé de faire. Cela étant dit, je pense que ma proposition de programme de travail et celle qui vient d'être déposée par le G-21 ont de nombreux éléments en commun. Bien sûr, elles sont aussi sur certains points très différentes. J'espère que la Conférence du désarmement pourra procéder de façon pragmatique et réaliste, et tout au moins lancer ses travaux, car une plate-forme commune semble exister. C'est ce que j'ai essayé de faire ressortir dans ma proposition. Je continuerai mes consultations dans l'espoir que, trois semaines après le début de sa session de 1999, la Conférence pourra s'atteler aux travaux de fond.

Par ailleurs, puisque la proposition du G-21 n'a été présentée qu'aujourd'hui, certaines délégations auront sans doute besoin de l'étudier à loisir. J'espère que nous pourrons être en mesure de prendre une décision au sujet d'un programme de travail la semaine prochaine. Je collaborerai activement avec vous à cette fin.

Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui, à moins que quelqu'un d'autre ne souhaite prendre la parole. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 11 février à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 5.
